



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Michel DION
- Jean-Paul NIVEZ à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 septembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE 2013

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Monsieur DION, Conseiller Municipal, rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à entendre chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

La Commune adhère au Syndicat Intercommunal pour l'eau potable basé à PONT-AVEN et qui regroupe les communes de TREGUNC, NEVEZ et PONT-AVEN. Ce Syndicat a délégué la gestion du service à une société fermière, la SAUR France.

Monsieur DION présente le rapport.

Monsieur DION apporte quelques précisions complémentaires au rapport présenté :

- Etant donné le retrait de l'État dans l'aide technique aux collectivités ou syndicats, le rapport 2014 ne sera plus fait par la DDTM mais en régie ou par un bureau d'études.
- Plusieurs projets sont en cours (notamment, construction d'une réserve d'eau brute de 8 000 m³, station d'alerte en amont de l'usine).

Monsieur CHARPENTIER souhaite savoir à quoi correspond l'emprunt de 1 209 458 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140929-DE1423094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2014

Monsieur DION répond qu'il s'agit de l'encours de la dette du syndicat. Différents emprunts ont été contractés au fil des années pour financer les travaux (travaux sur l'usine, les réseaux, les filtres à nitrate, etc...).

Monsieur NIMIS demande pourquoi la SAUR a augmenté ses tarifs de 2 %.

Monsieur DION répond que le contrat d'affermage prévoit une augmentation annuelle calculée en fonction d'indices déterminés par l'INSEE.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 24 septembre 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC


